

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT
ET DE LA GESTION (STMG)

GESTION ET FINANCE

ÉPREUVE DE SPÉCIALITÉ
PARTIE ÉCRITE

SESSION 2018

ÉPREUVE DU JEUDI 21 JUIN 2018

Durée : 4 h

Coefficient : 6

Documents autorisés

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

L'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé.

***Le sujet comporte 11 pages numérotées 1/11 à 11/11.
Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet
dès sa mise à votre disposition.***

Le sujet comporte deux parties indépendantes :

Sommaire		p 2
PREMIÈRE PARTIE (90 points)		
Présentation.....		p 3
DOSSIER 1 – La relation client.....	(40 points)	p 3
DOSSIER 2 – Les coûts et le prix de vente.....	(20 points)	p 4
DOSSIER 3 – La situation financière.....	(30 points)	p 5
DEUXIÈME PARTIE (30 points).....		p 6

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 – La relation client

ANNEXE 1 - Conditions de vente aux clients.....		p 7
ANNEXE 2 - Factures de doit au client ALPI73.....		p 7
ANNEXE 3 - Extrait du compte client 411ALP au 25/11/ 2017		p 8
ANNEXE 4 - Informations concernant les créances douteuses au 31/12/2017		p 8

DOSSIER 2 – Les coûts et le prix de vente

ANNEXE 5 - Extraits de la comptabilité de gestion du mois de décembre 2017 ..		p 9
---	--	-----

DOSSIER 3 – La situation financière

ANNEXE 6 - Bilan comptable au 31/12/2017 de GALOPPAZ SA		p 10
ANNEXE 7 - Bilan fonctionnel : les rubriques à présenter		p 11
ANNEXE 8 - FRNG, BFR et trésorerie nette de GALOPPAZ SA 2016		p 11

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou de les) mentionner explicitement dans votre copie.

SUJET

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.
Les écritures comptables devront comporter le numéro, l'intitulé des comptes et un libellé de l'écriture.*

PREMIÈRE PARTIE

La société anonyme GALOPPAZ est dirigée par Ludovic Chabert, le petit-fils du fondateur. Cette société, au capital social de 250 000 €, compte une dizaine d'actionnaires et emploie une cinquantaine de personnes à Chambéry.

Au départ, cette entreprise fabriquait des sacs de voyage et de sport, en cuir et en toile. Avec le développement de la randonnée en montagne, l'entreprise a pris depuis plusieurs années une nouvelle orientation en misant sur la technologie et en se spécialisant dans la conception et la production de sacs à dos de randonnée. Elle s'est rapidement développée dans ce domaine et a acquis une solide réputation. Ses produits sont reconnus pour leurs grandes qualités. La clientèle est constituée pour l'essentiel de distributeurs d'articles de sport : grande distribution spécialisée et boutiques spécialisées en articles et accessoires de montagne.

En collaboration avec des pédiatres et forte de son expérience, elle s'est récemment lancée dans la fabrication de sacs à dos porte-bébé destinés à la randonnée en famille. Elle cherche à développer cette activité et à trouver sa place sur ce marché où de grandes marques sont déjà présentes.

Le système d'information de l'entreprise est organisé autour de logiciels bureautiques et d'un progiciel de gestion intégré avec les applications commerciale, comptable, de paye, de gestion des immobilisations et de gestion des ressources humaines.

Toutes les opérations de ventes de l'entreprise sont soumises au taux normal de TVA de 20%. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile. L'entreprise utilise des journaux divisionnaires.

DOSSIER 1 – LA RELATION CLIENT

À la suite d'anomalies sur certaines factures, liées au paramétrage de la facturation aux clients, monsieur Montaz, le comptable, procède à des contrôles sur les factures du client ALPI73. Par ailleurs, le client ALPI73 nous a retourné deux sacs à dos modèle « Air 40L » (facture V213) pour un défaut de fermeture.

Vous disposez des **ANNEXES 1, 2, 3, 4** pour traiter ce dossier.

A – Contrôle de la facturation client

Travail à faire

1. **Vérifier que les conditions de vente ont été correctement appliquées au client ALPI73 (boutique) pour les deux factures établies en novembre. Justifier votre réponse.**
2. **Présenter le corps de la facture d'avoir n° AV213 (sans l'entête) envoyée le 29 novembre au client ALPI73.**
3. **Présenter l'écriture de la facture d'avoir AV213 générée par le progiciel de gestion intégré dans le journal de ventes.**
4. **Indiquer l'intérêt de l'utilisation des comptes individuels pour chacun des clients.**

B – Suivi des créances clients

Le client ALPI73 a récemment fait part de difficultés de trésorerie.

Travail à faire

- 1. Indiquer vos conclusions quant au respect des délais de règlement par le client ALPI73.**
- 2. Indiquer les avantages que peut apporter un progiciel comptable performant pour le suivi des clients qui ne respectent pas les délais de paiement.**
- 3. Expliquer la reprise de la dépréciation pour le client Delaunay au 31 décembre 2017.**
- 4. Justifier les montants des dépréciations au 31 décembre 2017 et des dotations pour les clients Intrasport et Pyrénées Club.**
- 5. Passer au journal des opérations diverses toutes les écritures d'inventaire relatives aux créances clients et aux dépréciations.**
- 6. Indiquer l'impact de la dotation pour dépréciation des clients Intrasport et Pyrénées Club sur le résultat 2017 de GALOPPAZ SA.**

DOSSIER 2 – LES COÛTS ET LE PRIX DE VENTE

L'entreprise fabrique deux modèles de sacs à dos porte-bébé :

- un modèle « Pratique » destiné à la petite randonnée famille (2 à 3 heures de marche) : modèle léger, armature simplifiée avec capote protection soleil intégrée ;
- un modèle « Confort » destiné à la grande randonnée famille (plus de 4 heures de marche) : modèle plus sophistiqué, armature renforcée, comprenant outre la capote protection soleil, un protège pluie amovible.

Monsieur Montaz veut être compétitif pour le modèle « Confort » et développer ses ventes. Il doit fixer un nouveau prix de vente. Pour cela il a demandé une étude des coûts pour ce modèle. Les études commerciales effectuées montrent que les prix de vente HT pratiqués par trois concurrents directs pour un sac à dos porte-bébé de gamme similaire (mêmes qualités, mêmes performances techniques) sont les suivants : Lufamu a fixé son prix à 175,80 €, Doiter à 201,90 € et Podo à 181,50 €.

Vous disposez de l'**ANNEXE 5** pour traiter ce dossier. Arrondir les calculs à 2 décimales

Travail à faire

- 1. Expliquer l'intérêt pour GALOPPAZ de mettre en place une comptabilité de gestion pour les deux modèles de sac.**
- 2. Indiquer l'utilité du tableau de répartition des charges indirectes dans le calcul des coûts.**
- 3. Dans le tableau de répartition des charges indirectes, justifier par le calcul :**
 - l'assiette de frais du centre approvisionnement : 180 000 € ;
 - le coût de l'unité d'œuvre du centre atelier : 24 €.
- 4. Justifier le choix de l'unité d'œuvre du centre atelier.**
- 5. Justifier dans le compte de stock de toile :**
 - la valorisation des entrées ;
 - la valorisation des sorties.

6. L'entreprise souhaite pratiquer un taux de marge de 30 % du coût de revient sur chaque sac à dos porte-bébé « Confort » vendu. Déterminer le prix de vente HT à fixer dans cette hypothèse.
7. Comparer ce prix de vente aux prix pratiqués par les concurrents. Au regard de ce prix, proposer des actions à mener pour répondre à l'objectif fixé par monsieur Montaz.

DOSSIER 3 – LA SITUATION FINANCIÈRE
--

Monsieur Montaz a été alerté par la banque. Le plafond autorisé de concours bancaires, fixé à 10 000 €, a été dépassé. Après consultation du compte en ligne, le comptable constate en effet que les concours bancaires s'élèvent à 11 240 € au 31 décembre 2017. L'entreprise réalise pourtant des bénéfices chaque année. Il décide d'analyser la situation financière de l'entreprise.

Vous disposez des **ANNEXES 6, 7 et 8** pour traiter ce dossier.

Travail à faire

1. Expliquer l'intérêt pour GALOPPAZ SA d'établir un bilan fonctionnel.
2. Présenter le bilan fonctionnel 2017 en vous aidant de l'ANNEXE 7 (qui présente la liste des rubriques). Justifier les montants calculés.
3. Calculer le fonds de roulement net global, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette au 31 décembre 2017 et la variation 2017/2016 de ces trois grandeurs caractéristiques de l'analyse fonctionnelle.
4. Commenter l'évolution de la situation financière de l'entreprise.
5. Proposer des solutions pour améliorer la situation.

DEUXIÈME PARTIE

Dans le cas de GALOPPAZ, la préparation de la décision de fixation du prix de vente d'un modèle nouveau s'appuie sur le calcul d'un coût complet. Mais le recours à l'étude de la concurrence s'avère indispensable pour fonder une prise de décision que l'on espère pertinente sur le prix.

Le recours à la méthode du coût complet est souvent critiqué en raison de la difficulté de répartir les charges indirectes de façon « juste » entre plusieurs produits. La méthode des coûts variables est également mobilisable dans certains contextes particuliers.

L'observation de contextes réels fournit d'autres pistes de réflexion. Dans certains secteurs, la fixation du prix est sujette à débats et fortes tensions. Par exemple, le prix du lait est au cœur de tensions entre producteurs et centrales d'achat (les coopératives laitières), celui du beurre est plus impacté par la forte augmentation de la demande internationale que par son coût. Ailleurs, ce sont les prix des forfaits téléphoniques ou des accès à l'internet qui obéissent à des règles que le consommateur-client ne comprend pas. On pourrait multiplier les contextes qui font intervenir des logiques autres que celle de la fixation du prix en fonction du coût.

Travail à faire

En une à deux pages, à partir de vos connaissances et en vous appuyant sur diverses situations de gestion dont celle présentée dans la première partie, répondre de façon cohérente et argumentée à la question suivante :

Le prix de vente d'un produit (bien ou service) est-il toujours établi en fonction de son coût de revient ?

ANNEXE 1 – Conditions de vente aux clients

Remises : - **Grande distribution spécialisée :**

- montant brut < 1 500 € : pas de remise ;
- 1 500 € ≤ montant brut ≤ 3 000 € : remise de 4 % ;
- montant brut > 3 000 € : remise de 5 %.

- **Boutique :**

- montant brut < 1 000 € : pas de remise ;
- montant brut ≥ 1 000 € : remise de 2 %.

Frais de port :

- Montant brut < 1 000 € : port forfaitaire de 50 € HT ;
- Montant brut ≥ 1 000 € : franco de port.

Conditions de paiement :

- **Grande distribution spécialisée :** délai de paiement de 60 jours.
- **Boutique :** délai de paiement de 30 jours.

ANNEXE 2 – Factures de doit du client ALPI73

GALOPPAZ SA 155 avenue du Grand Arietaz 73 000 CHAMBERY Facture n°V213 Réf. Client : 411ALP	DOIT	Le 10/11/2017 ALPI73 2 rue Gambetta 73 200 ALBERTVILLE	
Désignation	Quantité	Pu	Montant
Sac à dos « escapade 22 L »	4	33,00	132,00
Sac à dos « air 40 L »	5	46,00	230,00
Sac à dos « easyfit 50 L »	3	72,00	216,00
Sac à dos « speed 50 L »	5	72,00	360,00
Sac à dos porte bébé « pratique »	3	91,00	273,00
<i>Règlement sous 30 jours</i>	Brut HT		1 211,00
	Remise 2 %		24,22
	Net commercial		1 186,78
	Transport		0,00
	Net HT		1 186,78
	TVA 20 %		237,36
Net à payer TTC		1 424,14	

GALOPPAZ SA 155 avenue du Grand Arietaz 73 000 CHAMBERY Facture n°V225 Réf. Client : 411ALP	DOIT	Le 15/11/2017 ALPI73 2 rue Gambetta 73 200 ALBERTVILLE	
Désignation	Quantité	Pu	Montant
Sac à dos « trek 85 L »	2	103,00	206,00
Sac à dos « trek 68 L »	4	92,00	368,00
Sac à dos porte bébé « pratique »	2	91,00	182,00
<i>Règlement sous 30 jours</i>	Brut HT		756,00
	Remise 2%		15,12
	Net commercial		740,88
	Transport		50,00
	Net HT		790,88
	TVA 20 %		158,18
Net à payer TTC		949,06	

ANNEXE 3 – Extrait du compte client 411ALP au 25/11/2017

Date	Libellé	Montant débit	Montant crédit	Solde
03/08	Fact V186	2 314,20		2 314,20
22/08	Fact V198	1 024,13		3 338,33
03/10	Chèque n°5120420		2 314,20	1 024,13
10/11	Fact V213	1 424,14		2 448,27
15/11	Fact V225	949,06		3 397,33
20/11	Avoir AV213		108,19	3 289,14
25/11	Avoir AV225		133,06	3 156,08

ANNEXE 4 – Informations concernant les créances douteuses au 31/12/2017

Au 31 décembre 2017, monsieur Montaz a dressé l'état des créances douteuses. Le client Pyrénées Club (compte 411 PYR) sera probablement en mesure de régler seulement 60 % de sa créance au 31 décembre 2017. Sa créance, d'un montant de 2 170,54 € TTC, correspond au dernier relevé de factures envoyé

Suivi des clients douteux

Noms des clients douteux au 31/12/2016	Créances TTC au 31/12/2016	Dépréciations au 31/12/2016	Règlements (TTC) en 2017	Observations
Ets Delaunay	2 152,80	1 260,00	0,00	Le client ne versera plus rien. La créance doit être considérée comme perdue
Intrasport Epinal	1554,80	260,00	594,80	On espère encore un versement de 480 € de ce client

Calcul des dotations pour dépréciation au 31/12/2017

Noms des clients douteux	Créances au 31/12/2017		Dépréciations au 31/12/2016	Dépréciations nécessaires au 31/12/2017	Réajustements		Créances irrécouvrables	
	Montant TTC	Montant HT			Dotations	Reprises	Montant HT	Montant TVA
Intrasport (Epinal)	960,00	800,00	260,00	400,00	140,00			
Ets Delaunay	2 152,80	1794,00	1 260,00			1 260,00	1 794,00	358,80
Pyrénées Club	2 170,54	1 808,78		723,51	723,51			
TOTAL	5 283,34	4 402,78	1 520,00	1 123,51	863,51	1 260,00	1 794,00	358,80

ANNEXE 5 – Extraits de la comptabilité de gestion du mois de décembre 2017

Processus de production

Les deux modèles de sacs à dos porte-bébé sont conçus à partir d'une même toile polyamide imperméabilisée (stockée) et de diverses fournitures (sangles, renforts, systèmes de fermeture). Le modèle de sac à dos porte-bébé « Confort » comporte en plus une armature faite de tubes aluminium et propose une housse protégée-pluie.

Les deux fabrications sont réalisées dans un même atelier, qui assure la coupe et la couture de la toile, ainsi que la mise en forme des tubes pour les modèles sacs à dos porte-bébé « Confort ». Avant leur vente les sacs à dos porte-bébé sont préalablement stockés.

Tableau de répartition des charges indirectes pour le mois de décembre 2017

Centres		auxiliaire	principaux			de structure
	TOTAL	Entretien	Approvisionnement	Atelier	Distribution	Administration
Totaux après répartition secondaire	454 060,00	0,00	41 760,00	247 200,00	101 600,00	63 500,00
Unités d'œuvre (UO) ou assiette de frais			1 € d'achat	Heure de MOD (1)	Coût de production des produits vendus	
Nombre d'UO ou assiette de frais			180 000	10 300	1 270 000	1 270 000
Coût de l'UO ou taux de frais			0,232	24,00	0,08	0,05

(1) MOD : main d'œuvre directe

Coût d'achat des matières premières (toiles en m² et tubes en mètres)

Eléments	Toile			Tube		
	Quantité	Pu	Montant	Quantité	Pu	Montant
Prix d'achat	2 400	62,5	150 000,00	5 280		30 000,00
CI Approvisionnement	150 000	0,232	34 800,00	30 000,00	0,232	6 960,00
TOTAUX	2 400	77,00	184 800,00	5 280	7,00	36 960,00

Fiche de stock des matières premières (toile)

Stock de toile							
Eléments	Quantité	Pu	Montant	Eléments	Quantité	Pu	Montant
Stock initial	1 200	71,00	85 200,00	Sorties modèle "Pratique"	1 360	75,00	102 000,00
Entrées	2 400	77,00	184 800,00	Sorties modèle "Confort"	1 640	75,00	123 000,00
				Stock final	600	75,00	45 000,00
TOTAUX	3 600	75,00	270 000,00	TOTAUX	3 600	75,00	270 000,00

Coût de revient des sacs porte-bébé "CONFORT"

Eléments	Quantité	Pu	Montant
Coût de production des sacs vendus	5 000	144,00	720 000
CI Distribution		0,08	57 600
CI Administration		0,05	36 000
TOTAUX	5 000	162,72	813 600

ANNEXE 6 – Bilan comptable au 31/12/2017 de GALOPPAZ SA

ACTIF	Brut	Amortissement et dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	80 000		80 000	80 000
Immobilisations corporelles				
Constructions	150 000	76 526	73 474	80 000
Installations techniques	205 000	75 502	129 498	130 000
Matériel de transport	176 758	51 758	125 000	214 445
Immobilisations financières	7 384		7 384	6 469
TOTAL 1	619 142	203 786	415 356	510 914
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres appro.	215 306		215 306	208 212
Produits finis	262 398		262 398	261 783
Créances clients	233 060	7 630	225 430	277 830
Disponibilités	2 422		2 422	6 766
TOTAL 2	713 186	7 630	705 556	754 591
TOTAL GENERAL (1+2)	1 332 328	211 416	1 120 912	1 265 505

PASSIF	31/12/17	31/12/16
CAPITAUX PROPRES		
Capital	250 000	250 000
Réserves		
Réserve légale	25 000	22 500
Réserves statutaires	45 141	45 141
Autres réserves	23 410	23 410
Report à nouveau	2 590	
Résultat de l'exercice	113 460	88 510
TOTAL 1	459 601	429 561
DETTES		
Dettes financières :		
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit (1)	323 026	360 035
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs	212 524	192 603
Dettes fiscales et sociales	125 761	283 306
TOTAL 2	661 311	835 944
TOTAL GENERAL (1+2)	1 120 912	1 265 505

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 11 240 € au 31/12/17
9 381 € au 31/12/16

ANNEXE 7 - Bilan fonctionnel : les rubriques à présenter

ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé brut	Capitaux stables
Immobilisations incorporelles	Capitaux propres
Immobilisations corporelles	Amortissements et provisions
Immobilisations financières	Dettes financières stables
Total	Total
Actif circulant hors trésorerie	Passif circulant hors trésorerie
Stocks	Dettes
Créances	
Total	
Trésorerie active	Trésorerie passive
Total général	Total général

ANNEXE 8 - FRNG, BFR et trésorerie nette de GALOPPAZ SA 2016

Libellés	2016
Capitaux stables	956 152
Actif immobilisé brut	677 914
Fonds de roulement net global	278 238
Actif circulant hors trésorerie	756 762
Passif circulant hors trésorerie	475 909
Besoin en fonds de roulement	280 853
Trésorerie active	6 766
Trésorerie passive	9 381
Trésorerie nette	- 2 615